Image not found or type unknown

Achat d'une maison en direct

Par **anonyme dupont**, le **24/06/2018** à **14:07**

Bonjour à tous.

J'ai visité une maison par l'intermédiaire de la négociatrice d'un office notarial.
Lors de la visite je n'ai signé aucun papier, aucun bon de visite.

Elle m'a seulement envoyé les diagnostics par mail.

Depuis j'ai pu prendre directement contact avec l'un propriétaire (il s'agit d'une succession, dont ce notaire à la charge).
Le propriétaire et moi avons réussi à nous entendre sur le prix, mais sans faire intervenir une seule fois la négociatrice.

Aujourd'hui je souhaiterai signer le compromis de vente et faire avancer les démarches.

Est ce que l'office notarial pourrai se retourner contre le propriétaire et moi pour être passé en direct?

Par **Visiteur**, le **24/06/2018** à **22:04**

Bonsoir,
Je crains que oui, car l'office a fait son travail.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés